

Questions orales

10. Quand les pêcheurs commerciaux pourront-ils reprendre leur activité dans le lac St. Clair?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES ENTRETIENS POUR L'OBTENTION D'UN CONSENSUS ENTRE DIVERS GROUPES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui m'a signalé vendredi dernier que l'étape préliminaire des entretiens organisés par le gouvernement en vue d'obtenir un consensus commencerait en janvier. Si l'étape préliminaire doit commencer en janvier, à quelle étape en sommes-nous depuis le discours du trône, à une étape pré-préliminaire? Le ministre peut-il nous dire ce qui s'est produit jusqu'à maintenant.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'accepterai la définition du député.

M. Baldwin: Une étape préhistorique.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES ET LES RESPONSABLES DE L'OBTENTION D'UN CONSENSUS ENTRE DIVERS GROUPES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je ne comprends pas pourquoi ces entretiens sont tellement secrets, mais le ministre pourrait-il indiquer si le groupe d'étude qui a été chargé, selon lui, de coordonner et de dresser le programme des entretiens, a formulé les propositions gouvernementales dont on discutera pendant cette étape préliminaire ou bien, s'il n'a pas formulé de propositions précises, pourquoi le gouvernement ne commencera-t-il ces pourparlers préliminaires qu'en janvier?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): L'étape préliminaire vise à permettre au gouvernement d'adopter une position qui ne sera pas rigide, mais selon laquelle il pourra engager un dialogue et des discussions avec les divers secteurs de l'économie; cela permettra de connaître l'opinion de ces secteurs relativement à ce que chacun d'entre eux considère comme une position raisonnable, et d'en arriver à un consensus afin de limiter leurs exigences respectives au sein de l'économie. Jusqu'ici, nous n'avons eu que des entretiens officieux en vue de déterminer si une initiative de ce genre avait quelque chance de succès.

M. Stanfield: Je dois avouer que je suis un peu éberlué, ce qui est pour moi inhabituel dans ces circonstances; je me demande ce qui se passe, à supposer qu'il se passe vraiment quelque chose. Je voudrais poser au ministre des Finances une dernière question supplémentaire concernant cette étape préliminaire à la recherche. Allons-nous passer à l'étape de la recherche proprement dite au cours de la nouvelle année? Vendredi, le ministre a déclaré à la Chambre que le groupe de travail avait été formé, mais qu'il n'était pas certain de pouvoir révéler le nom de son chef; peut-il maintenant nous dire qui en est responsable? Peut-il au moins nous donner une petite indication? Si

[M. Holmes.]

cette affaire est entourée de mesures de sécurité très strictes, peut-il au moins nous dire qui en est chargé?

Une voix: Mackenzie King.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Lorsque nous passerons à cette étape, nous ferons à la Chambre les déclarations appropriées et nous donnerons tous les détails sur les membres du groupe de travail.

M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre des Finances explique cette affaire, il ressemble comme deux gouttes d'eau à Geoff Scott lorsqu'il m'imita et me montre en train de donner des explications sur la caisse du parti conservateur.

Des voix: Bravo!

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES POUR L'OBTENTION D'UN CONSENSUS ENTRE DIVERS GROUPES—LA QUESTION DE L'INDEMNISATION DES PERSONNES LÉSÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre des Finances entamera le mois prochain, des négociations dont il espère qu'elles aboutiront à un consensus national et, finalement, à une modération volontairement consentie. Est-il prêt à indiquer à la Chambre les directives que le gouvernement a établies à cet égard?

Une voix: 50 p. 100!

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): A l'étape de la recherche, il n'y a aucune directive. Il s'agit, à ce stade, de préciser la position qu'il est raisonnable de prendre dans les divers secteurs de l'économie.

M. McGrath: Puis-je demander au ministre s'il a préparé un plan de compensation en faveur des personnes disposées à se plier à ce consensus national, et, dans l'affirmative, quelle forme ces compensations prendront-elles? Le ministre envisage-t-il d'appuyer cet effort en présentant à la Chambre un texte législatif en conséquence?

● (1450)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comme je l'ai déclaré dans l'exposé budgétaire, monsieur l'Orateur, il n'est pas question d'imposer ce plan; il doit être le résultat d'un effort mutuel résultant du consensus même.

M. McGrath: Le ministre a-t-il dit aux ministres provinciaux des Finances que son plan comportait un facteur de compensation à l'intention des groupes de l'économie disposés à se conformer aux restrictions qui leur seraient imposées dans le cadre des lignes directrices nationales.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur l'Orateur, nous ne leur avons pas donné autant de détails.

LE PROJET GOUVERNEMENTAL D'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DES DÉPUTÉS ET LA COMPRESSION DES DÉPENSES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le président du Conseil du Trésor. Le ministre des Finances a déclaré jeudi dernier à la Chambre que le gouvernement envisageait de limiter à 15 p. 100 l'augmentation de ses dépenses pour l'année actuelle. Le ministre peut-il donc nous dire si le gouvernement a changé d'orientation à cet égard en ce qui